

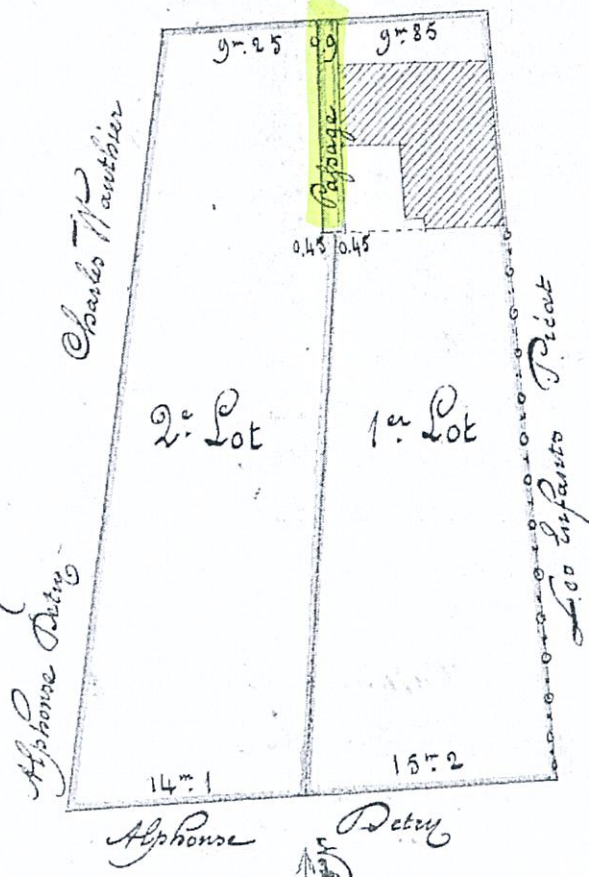
Plan d'un Terrain sis à Dampremy,  
Divisé en deux lots, contenant chacun 5 ares 65 Centiares,  
avec la moitié du fossage mitoyen de 90 <sup>cm</sup> de largeur.



Le premier lot appartient à [redacted]  
et le deuxième à [redacted]

*Le terrain est divisé en deux lots, le premier est de 5 ares 65 centiares et le second est de 5 ares 65 centiares. Le terrain est divisé en deux lots, le premier est de 5 ares 65 centiares et le second est de 5 ares 65 centiares.*

Rue des Français



[redacted] et Certifié par le sous-prieur géomètre arpenteur juré  
à Dampremy le 15 mai 1869

[redacted signature]